

Acte à classer

del_0039_2024

1 **2** **3** **4** **5** **6**
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T16-41-28.00 (MI252511970)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0039_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobBP2024BP86_86202401_seal

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : pesallpjdobBP2024BP86_86... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0039_2024_Ad... Type PJ : 70_DE - Délibération
du Budget Primitif
2024 -Budget
PSLA.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 16:41

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 16:41

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 16:48

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0039_2024 Adoption du Budget Primitif 2024 –Budget PSLA

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2023 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 25 mars 2024.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 197 222.78€ pour la section de fonctionnement et à 992 664.13 € pour la section d'investissement soit un budget total de 1 189 886.91€ avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 70 – Ventes produits fabriqués et prestations de services	28 000 €
Chap. 74 – Dotations subventions et participations	656 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion	130 000 €
Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	38 566.78 €
TOTAL	197 222.78 €

- ❖ **Les ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70)**, pour la somme de 28 000 euros, représentant les charges répercutées des loyers.
- ❖ **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** sont prévues à hauteur de 656 € de FCTVA.
- ❖ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à 130 000 euros, correspondant aux loyers des bâtiments PSLA et Maison Médicale de Montfort sur Risle.
- ❖ **L'excédent antérieur reporté (chapitre 002)** sont prévus pour 38 566.78 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 011 – Charges à caractère général	104 927.48 €
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	11 626.90 €
Chap. 66 – Charges financières	30 000 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	5 537.23 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	45 131.17 €
TOTAL	197 222.78 €

- ❖ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, pour 104 927.48 euros, comprennent principalement les fluides, l'assurance, les frais honoraires, les études, ainsi que le fonctionnement divers des bâtiments PSLA et la Maison Médicale de Montfort sur Risle.
- ❖ **Le Virement à la section d'investissement (chapitre 023)** somme correspondant au virement entre section de 11 626.90 euros.
- ❖ **Les charges financières (chapitre 66)** sont prévues à hauteur de 30 000 euros, reprenant les annuités de l'emprunt.
- ❖ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** sont prévues pour 5 537.23 euros, pour prévisions de régularisation d'écritures
- ❖ **Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042)** seront de 45 131.17 euros d'amortissement des biens.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	7 282.73 €	67 061 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	32 729.04 €	
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées		70 000 €
Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté		815 591.36 €
TOTAL	40 011.77	952 652.36 €

- ❖ Les immobilisations corporelles (chapitre 21), prévues pour 67 061 euros, reprenant la Md'OE de la maison médicale pour 35 000 euros, le cloisonnement de l'accueil du PSLA à hauteur de 15 000 euros, de la signalétique pour 6 771 euros.
- ❖ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), seront de 70 000 € pour 2024. Il s'agit du remboursement annuel du capital de la dette de la collectivité.
- ❖ L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) est de 815 591.36 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 13 – Subventions d'investissement	823 334.60 €	
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées		70 789.93 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves		9 513 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		32 268.53 €
Chap. 040 – Opération d'ordre budgétaire entre sections		45 131.17 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement		11 626.90 €
TOTAL	823 334.60 €	169 329.53

- ❖ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), pour la somme de 70 789.93 euros concernant l'emprunt d'équilibre
- ❖ Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10), pour 9 513 euros FCTVA.
- ❖ L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068), pour 32 268.53 euros.
- ❖ Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040), pour 45 131.17 euros d'amortissement des biens.
- ❖ Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), pour la somme de 11 626.90 euros.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du Budget annexe PSLA avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2023, à hauteur de 197 222.78 € en fonctionnement et à hauteur de 992 664.13 € en investissement

Pont-Audemer, le 15 avril 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

